



GUIDE

DES BONNES CONDUITES

Centre de loisirs-Eté 2020

Ce guide des bonnes conduites s'appuie sur les directives et les préconisations sanitaires émises par le gouvernement

Pour permettre d'accueillir le maximum d'enfants, dans de bonnes conditions sanitaires, un certain nombre d'ajustements ont été effectués :

- Inscriptions et réservations au préalable des présences par les familles
- Mise en place d'un fonctionnement permettant la distanciation par groupes
- Renforcement des équipes d'animations pour permettre ce fonctionnement par groupe
- Renforcements matériels et utilisation de salles d'école
- Adaptation des animations et de l'organisation de la vie quotidienne au cadre sanitaire en vigueur (gestes barrières et mesures d'hygiène spécifiques)
- Réflexion pédagogique en équipes pour proposer un cadre de vacances le plus serein possible dans ce contexte particuliers (notamment avec une attention particulière quant aux ressentis de chacun)
- remplacement des sorties au profit d'intervenants sur site

Pour que l'accueil se déroule au mieux pour tous :

- Il y aura des restrictions quant au fonctionnement habituel du centre de loisirs (les enfants ne seront pas autorisés à circuler seuls, les parents à rentrer, etc.)
- Il est important que chaque usager, enfant, parent ou responsable légal comprenne, respecte et nous accompagne à faire respecter ces règles sanitaires.
- Tout manquement volontaire et répété à ces règles pourraient entraîner un rappel à l'ordre de l'enfant et/ou de la famille pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Les enfants en situation de handicap seront accueillis normalement sous réserve qu'ils ne mettent pas en danger les autres et/ou qu'ils ne se mettent pas en danger eux-mêmes.

Règles de base : Gestes barrières et distanciation physique

Principe : Le respect de règles d'hygiène très strictes est l'affaire de tous. Il est impératif de respecter et de faire respecter les règles sanitaires en vigueur. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Distances

- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique d'au moins un mètre doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.
- La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Gestes barrières

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Port du masque

Personnel

- Le port du masque reste obligatoire pour les personnels dans la mesure où la distance d'un mètre ne peut être garantie. Si les personnels se trouvent à plus d'un mètre le port du masque n'est pas obligatoire.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler)
- La durée de port du masque doit être maximum de 4 heures sur une journée. Pour les masques lavables, il revient à chaque animateur d'en assurer le lavage.

Enfant

- Interdit chez les enfants de - 6 ans
- Pas recommandé chez les 6-10 ans
- Pas obligatoire pour les + 11 ans, au sein du centre de loisirs du Séquestre

Pour les familles

Informer, communiquer

- Les parents recevront toutes les informations quant aux conditions d'accueils de leurs enfants.
- Les parents seront aidant pour la mise en place de ces règles sanitaires

Inscriptions des enfants

Les modalités d'inscriptions sont revues pour tenir compte du caractère exceptionnel de la situation

- Une réservation doit être enregistrée au préalable
- La capacité d'accueil du centre de loisirs sera limitée en fonction des contraintes sanitaires.

Préalables à la journée

Les parents s'engagent à vérifier la température de leur enfant. Si la température est supérieure à 38°, l'enfant ne pourra être accueilli et les parents doivent contacter leur médecin traitant.

Horaires

La grille sera ouverte pour les temps d'accueil ou de départ de :

- 7h30 à 9h30
- 11h30 à 12h30
- 13h30 à 14h30
- 16h30 à 18h30

Aucun enfant ne pourra être accueilli ou récupéré en dehors de ces horaires.

Déroulement :

Un animateur accueille la famille à la grille et vérifie les inscriptions (réservées en amont). L'enfant rejoint son groupe tout seul. Pour les premiers jours ou pour les enfants qui en ont besoin, un animateur viendra le chercher à la grille pour l'accompagner.

Sauf exception, et sur décision de la direction, aucun parent ne sera admis dans les espaces d'activité des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques et se laver les mains (gel hydroalcoolique) avant leur entrée.

Chaque enfant vient avec :

- Un sac
- Une gourde
- Une casquette

Pour les enfants

Risques psycho-affectifs

Une attention toute particulière sera portée aux risques psycho-affectifs au regard des enfants:

- Prendre garde aux effets de ces mesures sur les enfants qui peuvent avoir des difficultés à vivre la distance imposée dans la relation à leurs pairs, aux adultes (notamment pour les plus jeunes), en situation de jeu, dans les freins que cela met à l'échange,
- Rassurer et impliquer les enfants dans le cadre sanitaire, en mettant du sens et en les rendant acteurs dans les actions de vie quotidienne.

Lavage des mains

Il devra se faire régulièrement, et sera systématique dans les cas suivants :

- A l'arrivée et au départ de l'enfant,
- Avant et après les passages aux toilettes,
- Avant et après les repas, une activité, un changement de lieu ...
- Après s'être mouché ou avoir éternué,
- Chaque fois que l'adulte le jugera nécessaire.

Il peut se faire sans distanciation physique aux lavabos entre les enfants d'un même groupe.

Assistant de vie et loisirs pour les enfants avec des besoins spécifiques

Dans tous les cas, il faudra que les enfants en situation de handicap soient en capacité de s'adapter un minimum de cadre lié au contexte sanitaire.

- Le passage de salles en salles et/ou de groupes en groupes sera beaucoup plus limité que les années passées. Il est souhaitable que l'enfant soit rattaché à un groupe à la journée.
- L'idéal est de se prévoir la possibilité d'un petit stock de matériel spécifique pour les moments où l'enfant aurait besoin de s'isoler.
- Si du matériel doit être emprunté pour l'occasion dans la salle d'un autre groupe, il faudra veiller à sa désinfection avant et après usage. (Concerter les collègues sur le sujet)

Certains enfants en situation de handicap risquent d'avoir un rapport à la proximité et au contact avec leur animateur qui sera en deçà des recommandations du protocole. Il est important de préserver à la fois l'équilibre psycho-affectif de l'enfant et la sécurité sanitaire de chacun.

Pour les groupes

Effectifs et encadrement

La constitution de base des effectifs et équipes a été réfléchi par rapport aux locaux pour permettre des conditions d'accueils en toute sécurité quelles que soient les conditions climatiques.

Les activités devant être organisées par « petits » groupes, nous constituons des groupes de 15 enfants maximum, pour toute la durée de la période d'accueil.

Ouistitis : 15 enfants maximum salle des ouistitis + salle sieste

3/4 ans : maximum 15 enfants + 3 animateurs + 1 aide animateur

Lions : 30 enfants maximum salle des lions + salle d'école

5/6 ans : 2 groupes de 15 enfants + 5 animateurs + 1 AVL

grands : 30 enfants maximum salle des grands + salle d'école

7/8 ans : maximum 15 enfants + 2 animateurs

9/10 ans : maximum 15 enfants + 2 animateurs

Collégiens : 15 enfants maximum salle accueil école

11/12 ans : maximum 15 enfants + 2 animateurs

Pour les camps :

Groupe de 15 enfants
accompagné de 3 animateurs

Brassage

Les répartitions par groupes sont faites par l'équipe avec la préoccupation de favoriser les moins de brassage possible

Chaque binôme/trinôme d'animateurs sera responsable d'un groupe d'enfants pour la durée de la journée. Les enfants ne pourront pas passer d'un groupe à un autre.

Locaux

- Les portes extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux).
- Au besoin, des sens de circulations pourront être mis en place pour limiter les croisements de groupes
- L'utilisation de ventilateur ou de brumisateurs collectifs, y compris dans des dortoirs, est autorisée si le flux d'air n'est pas dirigé vers les personnes

Sanitaires

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.
- Autant que possible, des points d'eau et espaces sanitaires dédiés sont affectés à chaque groupe d'enfants qui doivent les utiliser prioritairement. S'ils doivent en utiliser d'autres, l'animateur veille à la désinfection des points contact et lunette avant et après (lunette, poussoir, poignée porte, verrou)
- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

Matériel

- Le matériel non personnel et/ou le matériel d'activité doit systématiquement être désinfecté après l'usage par un groupe.
- Si le matériel ne peut être désinfecté (consommables type papier, etc.), il convient de ne pas le remettre dans un espace collectif avant qu'il n'ait été isolé durant 24h
- L'animateur se lave les mains avant et après l'usage de ce matériel.

Pour les activités

L'objectif est de permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé, tout en leur permettant d'évoluer le plus naturellement possible au travers d'activités de qualité.

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

En amont

- Il faudra être vigilant à l'organisation et à la répartition des espaces (entre les animateurs et/ou groupes).
- S'organiser aussi quant aux circulations des groupes au cas où cela s'avèrerait nécessaire (grand jeu, passation d'espaces, en intérieur, etc...)

Au quotidien

- S'assurer que chaque enfant se lave les mains avant et après l'activité ainsi qu'à son entrée et sa sortie de la salle.
- Aucune règle de distanciation ne s'applique entre enfants d'un même groupe. Entre enfants et adultes et/ou entre différents sous-groupes les règles de masques (pour les adultes) et de distanciations s'appliquent.
- Le matériel peut désormais être partagé entre les enfants d'un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, jeux de société, journaux, crayons, etc.) si au minimum une désinfection quotidienne est assurée ou que le matériel est ensuite laissé à l'isolement durant 24h avant réutilisation. Il faut donc prévoir en fin d'activité la désinfection du matériel ou sa mise à l'isolement.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs (dont toboggans, barres, terrains de sports, etc.) est autorisé si un nettoyage quotidien est assurée (ou après une période sans utilisation de 12h) nous allons opérer à un roulement des espaces par jour/groupe.
- Rappeler aux enfants les gestes barrières et l'importance du respect des mesures de protection sanitaires au début de chaque activité. Expliquer au besoin les adaptations spécifique de l'activité par rapport à « la normale »
- Si du matériel est mis en libre accès, il doit être identifiable pour être nettoyé et/ou isolé en fin d'utilisation.
- Il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

L'enfant acteur de ses loisirs :

Aucun protocole ne peut empêcher les enfants d'être acteurs de leurs vacances et du programme. Il est possible d'imaginer, pourquoi pas avec les enfants, des adaptations de jeu en « mode protocole », ce qui pourra être l'objet d'un temps de réflexion et d'appropriation collective.

Spécificités activités en plein air

- Pour les activités en extérieur, délimiter un périmètre d'activités par groupe. Chaque groupe reste dans l'espace consacré à l'activité à laquelle il participe.
- Pour les jeux libres en extérieur, matérialiser des îlots de jeux dans lequel un/e animateur/riche pourra assurer une surveillance efficace et un accompagnement bienveillant.

Réflexion pédagogiques autour des activités

- Assurer pour chaque enfant une « proximité distanciée », réfléchir à la manière d'être en lien, en relation, malgré les contraintes de distances et de masques
- Il est possible pour un enfant de ramener ses créations à la maison, il faut toutefois prendre garde que les créations de différents enfants ne soient pas en contact et qu'elles soient stockées en extérieur ou dans un local bien aérés. Il faut également prendre garde que seul l'enfant concerné manipule sa création.

Jeux d'eau

Il est possible d'organiser des jeux d'eau avec des enfants. Toutefois, cela nécessite quelques points de vigilance particuliers.

- Essayer de choisir un espace de jeu délimité
- Plutôt que des groupes « tournent » sur les mêmes jeux d'eau, il vaut mieux que les jeux « tournent » de groupes en groupes en étant soigneusement désinfectés entre chaque.
- Les enfants d'un même groupe peuvent librement jouer à l'eau entre eux, il convient toutefois que des enfants d'autres groupes ne soient pas aspergés à cette occasion.
- De même, il faut éviter les échanges enfants/animateurs via l'eau. Il est donc déconseillé pour les animateurs de participer directement au jeu.

Il est possible de rafraîchir les enfants avec des **brumisateurs**, il convient toutefois de faire en sorte que le flux humide ne puisse pas passer des enfants aux adultes et réciproquement. Attention donc au sens du vent.

Pour la vie quotidienne

Nombre d'activités ou de temps de vie quotidienne pourront nécessiter d'avoir un contact direct ou indirect avec des enfants.

- Aide à l'habillage ou au déshabillage au quotidien
- Aide à la sieste...
- Mise de crème solaire, soins
- Accompagnement d'enfants en situation de handicap
- Partage de matériel lors de jeux
- Aide pour une activité
- Etc.

Sieste

Uniquement pour les ouistitis avec des couchettes nominatives

Dans ces situations, les préconisations sont les suivantes

- Comme à chaque fois, lavez-vous bien les mains avant de commencer
- Durant le temps que dure votre action, éviter tout contact entre vos mains et votre visage, vos muqueuses ou une plaie
- Une fois votre action terminée, lavez-vous soigneusement les mains à nouveau, y compris les bras s'ils ont été en contact avec les enfants.

Il est possible, pour les enfants d'un même groupe, qu'un animateur mette successivement de la crème solaire (par exemple) à plusieurs enfants sans se relaver les mains à chaque fois (ils sont de toutes façons en contact entre eux durant la journée).

Pour les repas

Gestion du repas

Goûters fournis par le centre de loisirs

Toutes les préconisations sanitaires valables pour les repas le sont également pour les goûters.

- Il est souhaitable que les déplacements soient limités, ou pour le moins organisés de manière à éviter les croisements entre enfants de groupes différents.
- Enfants comme adultes se lavent les mains soigneusement avant et après le repas.
- Il faut faire en sorte que les enfants manipulent le moins possible d'éléments communs (pains, couverts de service, eau, etc...)
- Il ne doit pas non plus y avoir de partage de nourriture entre enfants
- Les enfants d'un même groupe peuvent manger sans distanciations spécifiques. Une distance de 1m minimum doit être respectée entre les enfants de groupes différents.
- Les animateurs doivent maintenir au moins 1m entre eux et avec les enfants ; ils mangeront sur une table séparée mais à proximité de la table des enfants de leur groupe.
- Pour éviter le partage de couverts, les animateurs auront des « couverts de découpe » sur leur table, et découperont les aliments des enfants qui en ont besoin.
- Il en va de même pour le pain et l'eau, ils sont sur la table de l'animateur qui sert chaque enfant individuellement.

Débarrassage

Au vu du contexte, il est souhaitable de limiter au maximum le contact des enfants avec des couverts ou des aliments qui n'étaient pas les leurs.

Les enfants peuvent éventuellement rassembler la vaisselle (empiler leurs verres, mettre les assiettes l'une dans l'autre).

Le débarrassage des piles, le nettoyage des tables sera effectué par le personnel technique avec les équipements de protection adaptés.

Pour les animateurs

Matériel

Chaque membre du personnel aura à sa disposition :

- Des masques
- Un flacon de gel hydroalcoolique et un flacon de produit désinfectant dans chaque salle

Vigilance collective

Prendre garde à ses collègues, aux difficultés vécues et ressenties des uns et des autres quant à cette situation particulière, aux relations d'équipes spécifiques que cela impose, à la charge mentale lié à une forme de sur-vigilance

Du fait de ce protocole, les animateurs doivent être particulièrement vigilants aux points suivants :

- Montrer l'exemple dans l'application du protocole
- Être en permanence vigilant au respect de la distanciation physique, notamment dans les lieux de circulation en groupe, lors des temps d'activité, lors du croisement des flux, dans la cour et aux entrées/sorties des toilettes.
- Porter le masque chaque fois que la distance d'1m ne peut être respectée avec un enfant ou un adulte
- Informer sa direction de tout dysfonctionnement éventuel dans la mise en place des protocoles afin de pouvoir procéder à des réajustements
- Informer sa direction d'un manque de produit d'hygiène (gel, désinfectant, masques ...)
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance, être notamment vigilant à la composition de son groupe et aux distanciations de rigueur avec les autres groupes
- Être vigilant à tous signes évocateurs de suspicion du COVID 19 chez les enfants
- Prévenir sa direction de tous signes évocateurs de suspicion du Covid 19 que l'animateur pourrait avoir, et rester chez soi.
- Prévenir sa direction de cas avérés de Covid 19 dans son entourage proche.

Un été particulier mais toujours éducatif et ludique

Il tient à chacun de mettre du sens dans cette organisation, dans les gestes sanitaires... tout en gardant la motivation et la volonté de faire passer un été extraordinaire aux enfants.

Lieux collectifs du personnel

Les lieux collectifs sont tous les lieux que des membres du personnel et/ou bénévoles peuvent partager : espaces convivialité (café, etc...), toilettes, secrétariat, espaces de rangement, etc.

- Dans tous ces lieux les animateurs doivent avoir une vigilance particulière aux distances (ce qui implique de limiter le nombre de personnes présentes simultanément et peut conditionner le port du masque) et se laver les mains avant et après
- Ils doivent être particulièrement vigilants à toute manipulation matérielle (micro-onde, bouilloire, etc...), bien nettoyer le matériel et bien se nettoyer les mains après usage (particulièrement avant de boire ou manger)
- Ils disposent d'un gobelet individuel et personnel pour l'ensemble du séjour
- Il peut être conseillé aux équipes d'amener leur propre matériel (gourde, couverts, etc. dans ces espaces)
- Aucune vaisselle non lavée ne pourra rester laissée à l'abandon dans ces espaces. Les animateurs sont responsables des éléments qu'ils utilisent, l'idéal étant de les identifier et de les conserver séparés pour la durée de la journée.

Pour l'assistant sanitaire

Rappels symptômes

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, sensation de fièvre, fatigue, trouble digestifs, perte du goût et de l'odorat, vomissement...

Matériel spécifique à prévoir et/ou à ne pas oublier

- Gants à usages uniques,
- Des sacs à usages unique pour accueillir les déchets des interventions hors infirmerie,
- Une poubelle fermée
- Des masques de rechange,
- Du gel hydroalcoolique dans un flacon avec poussoir ou pulvérisateur,
- Thermomètres

Protocole d'intervention

- Se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique et mettre des gants jetables, un masque et la visière
- Soigner et/ou nettoyer l'enfant en prenant les précautions sanitaires habituelles et en respectant le plus possible les gestes barrière,

- Nettoyer les surfaces qui ont été en contact avec l'enfant et/ou souillées avec le produit virucide,
- Enlever les gants et les mettre dans le sac prévu à cet effet,
- Changer de masque s'il a été souillé par éternuement ou contact de l'enfant,
- Se laver les mains soigneusement, y compris les zones des bras qui ont pu être en contact les enfants.
- Raccompagner l'enfant vers son groupe
- Remplir le carnet de soin

Pour la direction

La direction est garant des bonnes pratiques sanitaires sur la structure et s'assure l'équipe a matériellement la possibilité de fonctionner dans de bonnes conditions.

En cas de test positif au COVID-19 d'un enfant ayant fréquenté le centre de loisirs, les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant l'accueil donnera lieu l'isolement de cette personne et un retour son domicile.

- Informer la Isoler l'animateur avec port d'un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Lui rappeler la procédure à suivre : éviter les contacts, port du masque systématique, consulter son médecin traitant qui décidera si un test de dépistage est nécessaire et qui donnera un avis sur la reprise du travail.
- S'assurer du bon retour à domicile de la personne.
- Informer l'employeur sans délai.
- Dès l'apparition de symptômes évocateurs de Covid-19 chez le personnel, une procédure prévoit la consultation immédiate du médecin traitant et la réalisation d'un test de dépistage.

En cas de test positif

- En cas de test positif au COVID-19 d'un adulte ayant fréquenté le centre de loisirs, les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.
- Ces mesures visent à interrompre toute chaîne de transmission au sein de la collectivité scolaire et de la communauté.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant dans les 48h qui précédent son isolement devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.